

Documents officiels du Sommet

Déclaration de Québec

Nous, les chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus des Amériques, réunis à Québec, à notre troisième Sommet, renouvelons notre engagement à l'égard de l'intégration hémisphérique et de la responsabilité nationale et collective quant à l'amélioration du bien-être économique et de la sécurité de nos peuples. Nous avons adopté un *Plan d'action* qui vise à renforcer la démocratie représentative, à promouvoir la saine gestion des affaires publiques et à protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales.* Nous cherchons à créer une plus grande prospérité et à élargir les débouchés économiques tout en favorisant la justice sociale et le développement du potentiel humain.

Nous réaffirmons notre engagement ferme à l'égard des principes et des objectifs des Chartes des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA) et notre adhésion à celles-ci.

La diversité et la richesse de nos traditions offrent des possibilités sans pareille pour la croissance et pour le partage des expériences et du savoir de même que pour la création d'une famille à l'échelle de l'hémisphère, au nom d'un ordre international plus juste et démocratique. Pour y parvenir, nous devons relever les défis inhérents aux différences de taille et de niveau de développement social, économique et institutionnel dans nos pays et dans notre région.

Nous avons progressé dans la mise en œuvre des engagements collectifs que nous avons pris à Miami en 1994 et approfondis à Santiago en 1998. Nous reconnaissons la nécessité de continuer de remédier aux faiblesses de nos processus de développement et d'accroître la sécurité humaine. Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire si nous voulons que le processus du Sommet des Amériques ait sa place dans le cadre de la vie quotidienne de nos peuples et contribue à leur bien-être.

Nous reconnaissons que les valeurs et les pratiques de la démocratie sont fondamentales pour l'atteinte de tous nos objectifs. Le maintien et le renforcement de l'état de droit et du respect scrupuleux du système démocratique sont à la fois un objectif et un engagement commun, ainsi qu'une condition essentielle de notre présence à ce Sommet et aux Sommets futurs. Par conséquent, toute altération ou interruption inconstitutionnelle de l'ordre démocratique dans un État de l'hémisphère constitue un obstacle insurmontable à la participation du gouvernement de cet État au processus du Sommet des Amériques. Tenant dûment compte des mécanismes hémisphériques, régionaux et sous-régionaux actuels, nous nous entendons pour tenir des consultations dans l'éventualité d'une interruption du système démocratique d'un pays participant au processus du Sommet.

* Le Venezuela réserve sa position.